



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 30 novembre 2017

31 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule - Laurent Desbrini - Jean-Claude Doche - Christian Duc (arrivé à 20h15) - Sylviane Duchosal - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Sylvie Villars.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Anthony Destaing (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Camille Dutilly (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret).

3 conseillères étaient absentes :

Injoud Ayeche - Véronique Barco - Aurély Maillet.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Mme le Maire informe que Candice Gilg a démissionné de son mandat de conseillère municipale pour des raisons d'ordre professionnelle.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Damien Meignan est élu.

En préambule, Monsieur le Président de la Communauté de Communes et 2 de ses vice-présidents Anne Crozet et Olivier Guépin, proposent une intervention concernant le rappel des compétences exercées par les Versants d'Aime sur le territoire.

Lucien Spigarelli débute son intervention en rappelant que les services de la communauté de commune sont présents à chaque étape de la vie des usagers :

- petite enfance : multi-accueil AmStramGram (accueil occasionnel et régulier de 3 mois à 4 ans), et partenariats avec l'école de musique et la Maison des Arts
- enfance : Interventions dans les écoles (musique, arts plastiques, cours d'anglais, sensibilisation à l'environnement), Transports scolaires
- enfance/jeunesse : Subvention de fonctionnement à l'Espace Associatif Cantonal (EAC), accueil de Loisirs, Point Infos Jeunes
- jeunesse : Subvention au collège Jovet (mise en place de projets pédagogiques), transports scolaires
- familles : Soutien aux familles (relais parents / assistantes maternelles, espace accueil enfants-parents (La P'tite Bulle). Maison de Santé Pluridisciplinaire
- seniors : EHPAD La Maison du Soleil (partenariats avec l'École de musique et la Maison des Arts), actions en direction des seniors (semaine Bleue, guide seniors...)
- et pour tous, à tous les âges :
 - . gestion des équipements sportifs : stades, gymnase, base de loisirs, voie verte
 - . environnement : collecte des OM et gestion des déchetteries
 - . développement économique : zones d'activité économique
 - . culture : école de musique et Maison des Arts
 - . santé : maison de santé pluridisciplinaire

Des projets sont en cours et/ou à l'étude :

- . rénovation du gymnase pour améliorer le confort des usagers : accessibilité, isolation, chauffage...
- . maison de service au public (MSAP) pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, projet d'une MSAP itinérante
- . projet de résidence OPAC de logements à loyers modérés pour les seniors

De nouvelles compétences à venir : Gestion des milieux aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), au 1er janvier 2018

Mme le Maire et les élus remercient Lucien Spigarelli, Anne Crozet, Olivier Guépin et Fabrice Giovannelli, chargé de communication, de leur intervention.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 - Délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle, approbation du contrat à passer avec la Plagne Tourisme Vallée

Isabelle Gostoli De Lima rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 septembre 2017 concernant la gestion de la salle de spectacle d'Aime chef-lieu et fait part de l'unique candidature de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne en date du 25 octobre 2017.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délégation à l'Office du Tourisme de la Grande Plagne de la gestion de la salle de spectacle de la ville d'Aime pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, ainsi que la convention à passer avec l'Office du Tourisme de la Grande Plagne.

2 – Délégation de service public pour la gestion des édifices culturels, approbation du contrat à passer avec la Plagne Tourisme Vallée

Isabelle Gostoli De Lima rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 septembre 2017 concernant la gestion du Musée Saint Sigismond, de la Tour Montmayer, de la Basilique Saint Martin et la chapelle Saint Eustache de la ville d'Aime et fait part de l'unique candidature de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne en date du 25 octobre 2017.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la délégation à l'Office du Tourisme de la Grande Plagne de la gestion du Musée St Sigismond, de la Tour Montmayer, de la Basilique St Martin et de la chapelle St Eustache de la ville d'Aime, pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, ainsi que la convention à passer avec l'Office du Tourisme de la Grande Plagne.

3 – Modification du règlement du service de restauration scolaire

Lucien Spigarelli expose au conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2018, la Mairie mettra à disposition des parents un portail Internet qui permettra l'inscription et le paiement en ligne des repas pris dans l'un des 5 restaurants scolaires qu'offre la commune nouvelle (sites Granier, Montgirod Centron, Longefoy, Aime Pierre Borrione & le Cali'son). Il convient donc de modifier le règlement du service en conséquence, règlement qui devient le même pour les 5 sites et qui propose à tous les parents, en plus de l'inscription traditionnel papier, l'inscription et le paiement en ligne au moment de la réservation. Il est précisé que les autres articles du règlement demeurent inchangés.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement modifié du service de restauration scolaire, qui proposera, à compter du 1er janvier 2018, un portail dédié aux inscriptions et règlement en ligne, sur le site de la ville.

4 – Snack bar du plan d'eau de Centron, lancement d'une consultation pour une concession de service public

Laurent Hureau rappelle que le snack bar de Centron fait l'objet d'une délégation de service public depuis de nombreuses années, pour une durée de 3 ans, avec un important turnover des exploitants.

La commune, qui souhaite développer l'attractivité du site du plan d'eau de Centron, souhaite pérenniser ce service touristique très attendu.

Le projet de cahier des charges de consultation pour une concession de service public prévoit que l'opérateur assumera un risque réel et supportera les investissements, sur le principe de la procédure mise en place pour le camping « La Glière » à Villette.

Il est proposé de fixer le loyer au tarif symbolique de 150 €/an, sans imposer la durée qui fera partie de l'offre et de la négociation, la durée étant directement liée à l'ampleur des investissements qui seront proposés par le concessionnaire.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet de développement du snack bar de Centron, sous la forme de concession de service public.

Il décide également du lancement d'une consultation pour une Concession de Service Public, selon le cahier des charges et le règlement de consultation présentés, et de publier une annonce dans des journaux locaux.

5 – Domaine skiable secours sur piste saison d’hiver 2017/2018, tarifs secours hélicoptérés et transport sanitaire terrestre

Laurent Desbrini rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 septembre 2017 concernant l'adoption de tarifs des frais de secours du domaine skiable de la Plagne pour la saison 2017/2018. Il précise qu'il convient de compléter cette délibération par l'adoption des tarifs des secours hélicoptérés et des transports sanitaires terrestres du bas de pistes jusqu'au centre médical ou au centre hospitalier le cas échéant.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs des transports sanitaires terrestre et des secours hélicoptérés, comme indiqués ci-après :

- 195 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes de Montalbert jusqu'au premier centre hospitalier
- 195 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne Aime 2000 jusqu'au premier centre médical
- 195 € pour le transport sanitaire terrestre du domaine skiable de Plagne Aime 2000 jusqu'au premier centre hospitalier
- 250 € pour le transport sanitaire terrestre du bas des pistes du domaine skiable de La Plagne jusqu'au centre hospitalier d'Albertville
- 55,77 € la minute pour les secours hélicoptérés

6 – Fixation des prix de vente des forfaits de ski à Granier, saison d’hiver 2017/2018

Georges Bouty propose de fixer les tarifs des forfaits de ski pour les remontées mécaniques situées à Granier pour la saison d'hiver 2017/2018, comme suit :

forfait saison	: 63,00 €
forfait journée adulte	: 8,00 €
forfait journée enfant	: 6,50 €
forfait demi-journée adulte	: 6,00 €
forfait demi-journée enfant	: 5,00 €
forfait 1 remontée	: 2,50 €

Il propose également de délivrer gratuitement le forfait de ski aux écoles de Granier, La Côte d'Aime et de Valezan. Et il précise également que le transport des blessés entre le bas de pistes et le centre médical est fixé à 215 € et vers le centre hospitalier à 328 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les tarifs TTC des forfaits de ski pour le téléski de Granier tels qu'indiqués ci-dessous pour la saison d'hiver 2017/2018 et d'approuver la délivrance à titre gratuit des forfaits de ski aux écoles de Granier, La Côte d'Aime et de Valezan.

Forfaits de ski à Granier :

- forfait saison : 63,00 €
- forfait journée adulte : 9,00 €
- forfait journée enfant : 7,00 €
- forfait demi-journée adulte : 6,50 €
- forfait demi-journée enfant : 5,50 €
- forfait 1 remontée : 2,50 €

Les tarifs des transports des blessés du domaine skiable sont également approuvés, comme suit :

- entre le bas de pistes et le centre médical : 215 €
- vers le centre hospitalier : 328 €,

et sur le domaine skiable les tarifs de secours appliqués à La Plagne (délibération du 28/09/17) sont approuvés ainsi que le tarif de secours hélicoptéré (55,77 € la minute).

7 – Définition des noms de rue du hameau de Montgésin (commune déléguée de Longefoy), et de la commune déléguée de Montgirod-Centron

Bernadette Chamoussin rappelle que le programme de dénomination et de numérotation de l'ensemble des voiries du territoire de la commune nouvelle se poursuit, afin que chaque destination dispose d'une adresse adaptée pour la géolocalisation et pour la distribution du courrier par La Poste. Elle donne lecture aux élus des différentes propositions, validées par la commission « cadre de vie – signalétique ».

Audrey Romao Jacquier intervient pour signaler des difficultés récurrentes dans l'adressage de la commune nouvelle et de certaines rues. Corine Maironi-Gonthier note qu'un rappel sera fait aux services de La Poste qui enregistre ces modifications.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le nom des rues et décide d'effectuer les démarches pour leur reconnaissance par le service national de l'adresse :

- Au niveau de Montgésin :

« Route de Montgésin » pour la voie qui rejoint la place de la chapelle

« Chemin du Plan de la Croix » pour la voie qui rejoint le lotissement de Beauregard

« Chemin de Beauregard » pour la voie au-dessus du lotissement

« Route des Centres » pour la voie qui monte aux centres de vacances

- Au niveau de Centron :

« Rue St Jacques » au lieu de « rue de l'église »

« Rue des bachals » sur la ruelle à nommer entre le haut et le bas de la « rue de St Claude »

8 – Dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical des commerces alimentaires

Madame le Maire expose que la commune d'Aime-la-Plagne a été saisie de la demande de la sté Aime Distribution, pour le supermarché Leclerc, sollicitant l'ouverture exceptionnelle de son établissement les dimanches 24 et 31 décembre 2017, toute la journée, de 8H30 à 18H, considérant l'affluence de clientèle (résidents et vacanciers) pour les fêtes de fin d'année.

Elle précise que, bien que la commune d'Aime figure dans l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2010 qui fixe la liste des commune touristiques ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelles ou d'animation culturelle permanente (art L. 3132-25 du code du travail) et qu'à ce titre les commerces de détail bénéficient de la dérogation pour l'ouverture le dimanche, il s'avère que les commerces de détail alimentaires ne sont pas concernés par cette disposition car bénéficient eux du droit d'ouvrir le dimanche jusqu'à 13H (art L. 3132-25-5 du code du travail).

Par conséquent, afin de répondre favorablement à la demande justifiée de la société Aime Distribution et plus largement à l'ensemble des commerces de détail alimentaires susceptibles d'ouvrir ces 2 dimanches, il est proposé au conseil municipal de profiter d'une autre disposition de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, article L. 3132-26 du code du travail, qui prévoit : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. »

Aussi, Madame le Maire propose-t-elle au conseil municipal de donner un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical pour les journées des dimanches 24 et 31 décembre 2017, et ce, pour l'ensemble des commerces de détail alimentaires de la commune.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable à la dérogation exceptionnelle à la règle du repos dominical pour les journées des dimanches 24 et 31 décembre 2017, et ce, à l'ensemble des commerces de détail alimentaires de la commune.

Finances

9 – DM n°1 au budget assainissement Véolia

Christian Duc expose au Conseil municipal que cette décision modificative prévoit des crédits supplémentaires pour le paiement de la redevance déversement à la STEP, et des crédits pour opérations d'ordre d'amortissements.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative n° 2 au budget assainissement Véolia et qui prévoit :

- Chapitre 011 : des crédits supplémentaires pour le paiement de la redevance déversement à la STEP, couverts par une subvention du budget principal au chapitre 74
- Chapitres 040 et 042 : des crédits pour opérations d'ordre d'amortissements équilibrés par l'augmentation du virement à la section d'investissement pour 300 €.

10 – DM n°2 au budget principal

Christian Duc expose au Conseil municipal que cette décision modificative prévoit des crédits supplémentaires financés par les recettes du produit des services et des crédits supplémentaires pour les travaux en régie financés par le produit des taxes d'aménagement.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la Décision Modificative n° 2 au budget principal, qui s'équilibre à 62 000 € en fonctionnement et à 30 000 € en investissement et prévoit :

- en fonctionnement, des crédits supplémentaires financés par les recettes du produit des services
- et en investissement, des crédits supplémentaires pour les travaux en régie financés par le produit des taxes d'aménagement.

11 – DM n°1 au budget du téléski de Granier

Christian Duc expose au Conseil municipal que cette décision modificative prévoit des crédits supplémentaires pour la réalisation de travaux de mise aux normes du téléski de Granier, financés par une subvention du budget principal.

..... Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (l'abstention : André Pellicier), d'approuver la Décision Modificative n°1 au budget du téléski de Granier qui s'équilibre à 18 000 € en fonctionnement. Celle-ci prévoit des crédits supplémentaires au chapitre 011 pour la réalisation de travaux de mise aux normes, financés par une subvention du budget principal.

Ressources Humaines

12 – Suppression d'un poste à temps non complet d'adjoint technique principal de 2ème classe et création d'un poste à temps non complet d'agent de maîtrise

Lucien Spigarelli expose à l'assemblée qu'il convient de modifier un poste dans la filière technique pour nommer un agent bénéficiant d'un avancement sur le grade d'Agent de maîtrise.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la suppression du poste d'adjoint principal de 2ème classe pour 17h30 hebdomadaire et la création du poste d'agent de maîtrise pour 17h30 hebdomadaires.

13 - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 26H et création d'un poste d'adjoint d'animation à 30,84H (école de Montgirod Centron)

Lucien Spigarelli expose à l'assemblée qu'il convient de modifier un poste dans la filière animation pour intégrer des heures de service et ménage à la cantine de Centron.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la suppression du poste d'adjoint d'animation pour 26h hebdomadaires et la création du poste d'adjoint territorial d'animation pour 30,84 h hebdomadaires.

II – Urbanisme, affaires foncières :

14 - Approbation de la convention de mise à disposition de terrains lieudit « Les Combes » à l'Association départementale des maitres-chiens d'avalanche de Savoie

Georges Bouty expose au Conseil municipal que par délibération du 15 décembre 2014, la Commune historique de Granier a déclassé une partie de chemin rural au lieudit "La Thuile" entre les parcelles cadastrées section I 383 et I 1384 afin de régulariser l'emprise réelle de ce chemin.

Il indique qu'un échange doit intervenir entre la Commune d'Aime-la-Plagne et M. et Mme MOREAUX et précise que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié seront à la charge de M. et Mme MOREAUX.

Il expose que la Commune cède la parcelle issue du domaine public, maintenant cadastrée section I n° 1215 d'une superficie de 22 m² aux Consorts MOREAUX en échange de la parcelle cadastrée section I n° 1214 d'une superficie de 25 m².

Il présente au Conseil municipal le projet d'acte correspondant, sachant que l'échange est fait sans soulte, les biens échangés étant évalués à 260,00 €.

..Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la cession de la parcelle cadastrée section I n° 1215 d'une superficie de 22 m² à M. et Mme Moreaux en échange de la parcelle cadastrée section I n° 1214 d'une superficie de 25 m² pour une valeur vénale évaluée à 260,00 €, le tout sans soulte.

15 - Autorisation donnée à la SAP pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme et réaliser les travaux du pylône n°2 du Téléméto

Michel Genettaz expose au Conseil municipal que la SAP va entreprendre des travaux au cours de l'année 2018 sur le Téléméto, notamment la reconstruction du pylône 2 sis sur la parcelle cadastrée section F n° 113 appartenant à la Commune, à Plagne Aime 2000.

Il indique que la SAP a sollicité l'autorisation de la Commune pour le dépôt des autorisations d'urbanisme et pour la réalisation de ces travaux.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la Société d'Aménagement de la Plagne à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux de reconstruction du pylône 2 du Téléméto sis sur la parcelle communale cadastrée section F n° 213.

16 – Prescription de la modification n° 1 du PLU d'Aime

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée d'Aime a été approuvé par délibération du 30 juin 2017. Elle rappelle également qu'une révision allégée n° 1 de ce même PLU a été décidée par le Conseil municipal en date du 30 juin 2017 et arrêtée par délibération du conseil municipal du 26 octobre 2017.

Il précise qu'il y a lieu de mettre en œuvre une modification simplifiée du PLU en parallèle de la révision allégée et que cette modification simplifiée porte sur :

- la création d'une zone Aa sur le secteur de Montvilliers dans une zone actuellement classée en zone A pour permettre l'installation d'un agriculteur
- la modification du zonage des parcelles B 878, 880, 1401, 1415, 1416, 1418, 1420 pour les classer en zone Ub au lieu de Uba
- la modification de l'article 10 relatif à la règle de hauteur, afin de gérer la hauteur des constructions dans les terrains en pente pour les zones Ua, Ub, Uc, Um, AUb et AUc du PLU
- la modification de l'article 11 relatif à la configuration des toitures pour les annexes des constructions, (toiture à un pan ou toiture terrasse) pour les zones Ua, Ub, Uc, AUb, AUc,
- la mise à jour du PlZ sur le secteur de Plan Cruet, prenant en compte les travaux de protection réalisés en amont et dans la carrière pour protéger le secteur des crues du Nant Agot.
- l'ajustement des documents écrits et graphiques du PLU (indication des indices Z sur les plans de zonage ...)

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à une modification dite simplifiée pour prendre en compte ces modifications du PLU

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'engager la modification simplifiée n° 1 du PLU conformément à l'article L 153-36, et de demander la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat pour élaborer, modifier ou réviser les plans locaux d'urbanisme conformément à l'article L 132-5 du Code de l'urbanisme.

III – Travaux, affaires forestières :

17 – Coupes à asséoir en 2017 en Forêt communale relevant du régime forestier – Bonvillard FC de Granier – ONF

Christian Duc informe le Conseil Municipal de la régularisation quant à la coupe des bois d'emprise pour la pose de la perche et des panneaux solaires sur la route forestière de la Vie Neuve (parcelle 8 - ex H) et indique que les bois seront commercialisés bord de route avec la coupe voisine qui est en cours (75 % réalisés à ce jour).

Michel Genettaz propose au conseil municipal :

- 1 – d'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Etat d'assiette : GRANIER

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé récoltable (m3)	Surface (ha)	Année prévue aménagement ²	Année proposée par l'ONF ³	Année décidée par le propriétaire ⁴	Mode de commercialisation				Commentaires ⁵
							Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Autre gré à gré	Délivrance	
8 (H)	EM	50	0.10	2017	2017	2017		X			Bois façonné avec la coupe de la parcelle 9 (I) – acheteur BETEMPS (74)

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017. Pour les coupes inscrites, il précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation. Il informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

IV – Informations au Conseil municipal :

¹ Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

³ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

⁴ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

18 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Pour des travaux

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Création d'un WC PMR (école de musique d'Aime) – Sarl Victor Pereira Maçonnerie, 73210 – 2 100,00 € HT
- . Démolition jardinière et création d'une place PMR parvis église d'Aime - Sarl Victor Pereira Maçonnerie, 73210 – 18 400,00 € HT
- . Création d'un jardin médiéval à la Tour Montmayeur - Sarl Victor Pereira Maçonnerie, 73210 – 8 200,00 € HT

Pour des fournitures

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Achat de matériel d'illuminations pour Aime – Blachère Illuminations SAS, 84400 – 3 128,40 € HT
- . Achat de décors de Noël pour Aime - Blachère Illuminations SAS, 84400 – 5 934,60 € HT
- . Achat de 2 unités centrales HP pour la mairie d'Aime – Mysotis, 73200 – 1 696,00 € HT

Pour des services

Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT

- . Assistance maîtrise d'ouvrage : étude structure pour l'ancienne école de Tessens – Stebat, 73200 – 1 380,00 € HT
- . Révision allégée n°1 du PLU 2017 – Atelier 2/Agrestis, 38920 – 9 370,00 € HT
- . Mise en place d'un réseau Wifi à Montalbert – Sas Neptune Internet Services, 38816 – 4 550,00 € HT
- . Location maintenance annuelle : complément pour le Wifi de Montalbert - Sas Neptune Internet Services, 38816 – 540,00 € HT

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

- . Prestations de transports sanitaires terrestres sur les stations de La Plagne (hormis Champagny) – Ambulance Médical Service, 73210 – Montant maximum/an : 40 000,00 € HT

19 – Présentation du projet du jardin médiéval de la Tour Montmayeur

..Isabelle Gostoli De Lima présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un jardin médiéval à la Tour Montmayeur, dont les travaux viennent de débiter en régie.

20 – Devenir des TAP à la rentrée scolaire 2017/2018 : avis de principe

..Suite à la proposition de la commission scolaire, le Conseil municipal donne son accord de principe sur le retour de la semaine de 4 jours et par conséquent la suppression des TAP à la rentrée scolaire 2018/2019.

La séance du Conseil municipal est levée.